

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 27 janvier 2020 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT2001585A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010, du 28 février 2011, du 30 août 2011, du 23 mars 2012, du 14 septembre 2012, du 5 février 2013, du 13 novembre 2013, du 4 mars 2014, du 17 décembre 2014, du 4 juin 2015, du 7 janvier 2016, du 26 août 2016, du 22 février 2017, du 15 novembre 2017 et du 16 novembre 2018 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*L'ingénieure des ponts,
des eaux et des forêts,
sous-direction compétitivité,*

F. SIMON

ANNEXE

A – DÉCLARATIONS DE DÉMARCHES DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ
ENREGISTRÉES DEPUIS LE 16 NOVEMBRE 2018

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC01/19	Sarrasin de meunerie	Sarrasin Arrêté du 8 février 2019	SASU CAPS VERT	3 allée de Passy Véron BP 465 89104 SENS cedex	1- Bonnes pratiques de culture 2- Stockage sous ventilation à l'air naturel – Absence d'insecticide de stockage 3- Sarrasin suivi et contrôlé depuis les lots de parcelles jusqu'à l'expédition	Bureau Veritas Certification France SAS ZA de Champgrand BP 68 26270 Loriol-sur-Drôme

B – MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES ENREGISTRÉS DEPUIS LE 16 NOVEMBRE 2018

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/4/101	Viande et abats de porc	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010 modifié	Association PRO-LAPORC	ZA Très le Bois Rue Monge BP 571 22600 LOUDEAC	1- qualité de la viande optimisée par des conditions d'abattage et de tri des carcasses 2- les porcs sont nourris avec au moins 70 % de céréales et issues, de protéagineux et sous-produits de graines oléagineuses	CERTIS Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu
CC/04/13	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010 modifié	Syndicat de Défense du Pintadeau de la Drôme (SDPD)	Chez Vaisoleil ZI de la Pimpie 26120 MONTEILIER	1- Couleur du jaune et indice de fraîcheur des œufs garantis 2- Marquage de la date de durabilité minimale sur la coquille 3- Identification et suivi de chaque œuf du producteur au consommateur	Bureau Veritas Certification France SAS ZA de Champgrand BP 68 26270 Lorioi-sur-Drôme